

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

CD20221027_26
id. 6639

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EHPAD LES CAUSERIES À LAGUÉPIE

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil départemental a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;

- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;

- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération ou tranche.

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public autonome de Laguëpie sollicite une aide départementale de 30 500 € (PAEM-SDB 00882) en vue de réaliser une deuxième tranche de travaux de mise en conformité du réseau d'eau chaude sanitaire, afin de se prémunir du risque de légionellose.

Il est rappelé qu'une première subvention d'un montant de 30 500 € a été approuvée par délibération de l'Assemblée départementale du 27 octobre 2021. (première tranche de travaux de mise aux normes relative à la sécurité incendie et au système de téléphonie).

Le coût des travaux de cette deuxième tranche s'établit à 152 631,54 € TTC, réparti comme suit :

- mise en conformité du réseau d'eau chaude sanitaire :	152 095,74 €
- analyses : recherche et dénombrement de Légionelles	<u>535,80 €</u>
- TOTAL TTC	152 631,54 €

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Causeries » est éligible à la politique de modernisation des établissements pour personnes âgées pour le montant sollicité de 30 500 € correspondant au montant maximum de subvention après application du taux de subvention.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	30 500,00 €
- autofinancement	<u>122 131,54 €</u>
- TOTAL TTC	152 631,54 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 27 octobre 2021 relative aux travaux de mise aux normes de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Les Causeries à Laguépie (première tranche),

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées, l'attribution d'une subvention départementale de 30 500 € à verser à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public autonome de Laguépie « Les Causeries » pour des travaux de mise aux normes de l'établissement (deuxième tranche) ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous fonction 538 Programme P017- Opération O004 - Enveloppe E07 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL